

Je veux pouvoir ouvrir  
toutes les portes

JE SUIS TOMBÉE 9 FOIS



JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

### Article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

La Loi est l'expression de la volonté générale.

Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation.

Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.



Je veux faire  
MES choix

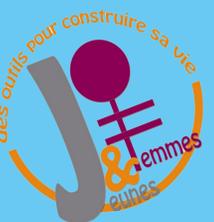
JE SUIS TOMBÉE 9 FOIS



JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

Article 5 de la Déclaration des Droits de  
l'Homme et du Citoyen de 1789

Tout ce qui n'est pas défendu par la Loi ne peut être empêché,  
et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.



# JE SUIS TOMBEE 9 FOIS

Je veux que l'on me  
voit au-delà des  
apparences



# JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

Article L1132-1 du Code du Travail

« Aucune personne ne peut être écartée (...), aucun salarié ne peut être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire, (...) en raison de son origine, de son sexe, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son âge, de sa situation de famille, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes, de ses convictions religieuses, de son apparence physique, de son patronyme ou, (...) en raison de son état de santé ou de son handicap ». (loi n°2001-1066 du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations)



Différentes et  
Solidaires

JE SUIS TOMBÉE 9 FOIS



JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

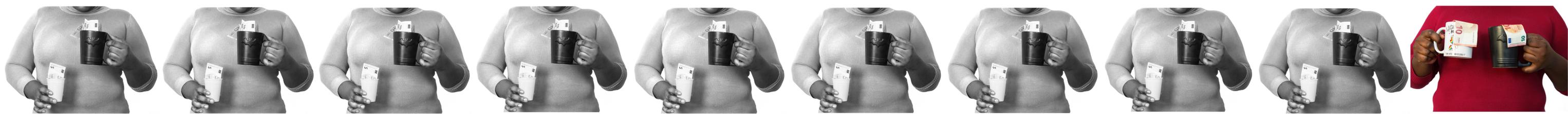
Article 2 de la Constitution de la Vème République

La devise de la République est  
« Liberté, Égalité, **FRATERNITE** ».



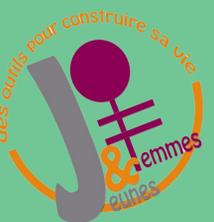
Je n'accepte pas  
de salaire féminin

JE SUIS TOMBEE 9 FOIS



JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

La loi du 22 décembre 1972  
inscrit dans le Code du travail le principe de l'égalité  
rémunération des femmes et des hommes. La loi précise  
désormais que « Tout employeur est tenu d'assurer, pour  
un même travail ou pour un travail de valeur égale,  
l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes ».



Je veux être  
indépendante

JE SUIS TOMBÉE 9 FOIS



JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

La loi du 13 Juillet 1965  
autorise les femmes à ouvrir un compte bancaire en leurs  
noms personnels.



Je ne suis pas ton  
paillason

JE SUIS TOMBEE 9 FOIS



JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

La loi du 9 Juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants crée l'article 222-14-3 du Code pénal qui réprime les violences, quelle que soit leur nature, y compris s'il s'agit de violences psychologiques .

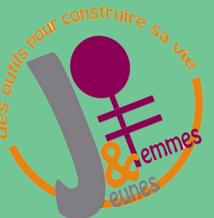
JE SUIS TOMBEE 9 FOIS



Rien ne peut m'en empêcher:  
je prends mon destin  
en main

JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

Article 1er de la Déclaration des Droits de  
l'Homme et du Citoyen de 1789  
Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.



Je refuse les violences  
faites aux femmes

JE SUIS TOMBEE 9 FOIS



JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

#### Article 132-80 du Code pénal

Les peines encourues sont aggravées lorsque l'infraction est commise par le conjoint, le concubin ou le partenaire lié à la victime par le pacte civil de solidarité. La circonstance aggravante est également constituée lorsque les faits sont commis par l'ancien conjoint, l'ancien concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par le pacte de solidarité.



Mon corps n'est pas  
en libre service

JE SUIS TOMBEE 9 FOIS



JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

Article 222-22 du Code pénal  
Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle  
commise avec violence, contrainte, menace ou surprise.  
Le viol et les autres agressions sexuelles sont  
constitués lorsqu'ils sont imposés à la victime, quelle que  
soit la nature des relations existant entre l'agresseur et sa  
victime, y compris s'ils sont unis par les liens du mariage.



# JE SUIS TOMBEE 9 FOIS JE ME SUIS RELEVÉE 10 FOIS

La Mission Locale Val d'Yerres / Val de Seine est investie depuis de nombreuses années sur la question des violences faites aux femmes, notamment via le projet Jeunes et Femmes que nous menons chaque année depuis sa généralisation en 2011.



Encadrée par le CIDFF Essonne, l'action « Jeunes et Femmes » est portée par le Conseil Départemental de l'Essonne et la CAF pour l'ensemble des Missions Locales du département.

Elle a pour objectif de **remobiliser et redynamiser** des jeunes femmes en manque de repères sur leur parcours de vie mais aussi de leur permettre de se positionner en tant qu'actrice de leur propre parcours et de leurs choix.

Rares sont les lieux où l'on permet aux jeunes femmes de prendre le temps de travailler sur leurs histoires en les accueillant comme elles sont, avec leurs différences.

Rares sont les lieux où on les encourage à prendre la parole, à dire haut et fort qui elles sont et ce qu'elles pensent.

Le stage Jeunes et Femmes en est un.

Pour cette 6ème édition, nous avons souhaité que cette parole aille au-delà des murs de notre Mission Locale : nous leur avons proposé de s'exprimer à travers la photographie.

Une seule consigne : **parler des sujets qui les touchent au quotidien.**

L'exercice ne fût pas simple : mettre en image un message à porter est un vrai challenge. Pour cela nous avons été accompagnées par un directeur artistique et un photographe de l'association La Fabrik' durant trois demi-journées.

Le thème, les sujets abordés, la mise en image, les textes : **tout a été choisi par les jeunes femmes du groupe.** Des jeunes femmes entre 18 et 25 ans, qui ont pu connaître des parcours chaotiques, des échecs, des barrières, des déceptions mais qui ont avant tout voulu passer un message d'espoir et de persévérance :  
« Je suis tombée 9 fois, je me suis relevée 10 fois. »

Via le dispositif Jeunes et Femmes mais aussi via le travail fait quotidiennement au sein de la Mission Locale, nous soutenons et accompagnons les jeunes femmes victimes de violences.

Suite à la 5ème session, nous avons voulu aller plus loin en initiant la création d'un réseau de professionnels mobilisés sur tout le territoire Val d'Yerres / Val de Seine autour des questions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Nous souhaitons ainsi pouvoir nous former, développer des outils de communication et de prévention afin que les violences subies ne soient plus banalisées.

Le défi à relever est important mais nous devons être à la hauteur des besoins et attentes exprimés par les jeunes que nous rencontrons et qui, à travers cette exposition nous disent :

NOUS REFUSONS DE SUBIR.  
LA LOI NOUS PROTEGE.  
NOUS TROUVERONS LA SOLUTION.